

<b>Titre de la politique: Identification des échantillons cliniques et critères pour l'acceptation et le rejet des échantillons</b>	
<b>Manuel : Politiques et procédures administratives des laboratoires – CUSM</b>	<b>Service / Secteur demandeur : Laboratoires cliniques-CUSM</b>
<b>Document No: POL-01-MUHC- PC-000010 FR</b>	<b>Version No: 02</b>
<b>Politique</b> <input type="checkbox"/> Nouvelle <input checked="" type="checkbox"/> Révisée <input type="checkbox"/> Actualisée	<b>Date d'entrée en vigueur :</b> 2016 02 03
<b>Mots clés :</b> _____	
<b>Approuvée par :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Comité de direction des laboratoires <input checked="" type="checkbox"/> Direction des services professionnels	
<b>Portée :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Tout l'hôpital <input type="checkbox"/> Service précis <input checked="" type="checkbox"/> Autre: Utilisateurs des services de laboratoires cliniques du CUSM	
<b>Site précis :</b> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Site _____	<b>Distribuée à :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Personnel <input checked="" type="checkbox"/> Direction <input checked="" type="checkbox"/> Autres

**I. But:**

Le but de cette politique est d'établir les critères à respecter pour toutes demandes d'analyses sur les spécimens acheminés aux laboratoires du CUSM: elle traite de l'identification des échantillons et de la requête les accompagnants. Ces condition-pré-analytiques sont essentielles afin d'assurer la qualité des résultats puisque près de 60% des incidents ou accidents de laboratoire sont liés à des non-conformités à ces règles.

**II. Personnes/Secteurs affectés :**

Prescripteurs et leurs équipes (médecins, infirmières, coordonnateurs d'unité, personnel clérical) et personnel du laboratoire (technologistes médicaux, personnel clérical, professionnels, médecins, gestionnaires). Cette politique s'applique à tous les spécimens cliniques, non-cliniques et environnementaux et aux demandes d'analyses soumises aux laboratoires indépendamment du lieu où les analyses seront effectuées dans l'institution.

**III. Références**

ISO15189:12; Laboratoires de biologie médical- Exigences concernant la qualité et la compétence ; 2012 11 05 ; Geneva, Suisse; ICS : 11.100.01;03.120.10 (Norme 5.4)

COLLEGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC. Site du collège de médecins :  
<http://www.cmq.org/>

ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC.  
La qualité dans les laboratoires de biologie médicale. Règles de pratique.  
Montréal (Québec) 4e trimestre 2009.



#### IV. Politique

Le CUSM a établi des procédures normalisées pour l'obtention et l'identification des échantillons et les requêtes qui doivent les accompagner. Il a aussi établi une marche à suivre pour les échantillons et requêtes non conformes. Il se réserve le droit de refuser toute demande d'analyse qui ne correspond pas aux normes décrites ci-dessous.

Le laboratoire accepte les échantillons cliniques pour l'analyse seulement si le contenant de l'échantillon est correctement identifié et si la requête en papier contient l'information minimale exigée ou s'il y a une étiquette de collection du système informatique des laboratoires (SIL). L'information démographique du patient sur le contenant doit être identique à l'information sur la requête et/ou l'étiquette de collection du SIL.

Un formulaire d'attestation de témoin doit être dûment complété et doit accompagner tous les échantillons envoyés à la banque de sang avec une étiquette de Trace Line.

Les prescripteurs et le personnel de laboratoire doivent connaître et respecter les exigences requises telles qu'expliquées dans la politique de non-conformité (Manuel de Qualité des laboratoires POL-01-MUHC-OR-00001).

#### V. Procédures :

##### 1. Ordonnance médicale/requête : Informations obligatoires

- Nom et prénom (si femme-nom de fille) RAMQ ou numéro de dossier CUSM. Pour les usagers n'ayant pas de RAMQ, la date de naissance de l'usager et son sexe
- Nom et prénom complet du médecin (imprimé ou en lettres moulées), sa signature et numéro de permis d'exercice du CMQ. Une signature électronique est acceptable
- Pour les ordonnances collectives, le nom et le prénom complet de l'infirmière ainsi que sa signature
- Lorsqu'un médecin résident fait une ordonnance, le nom et le numéro de permis d'exercice du CMQ du médecin responsable (patron) doit apparaître
- Nom et adresse complète de l'endroit auquel le médecin désire recevoir les résultats
- Numéro de téléphone et de fax s'il y a lieu. Un numéro pour les résultats urgents en dehors des heures de bureau
- Le nom de l'analyse demandée
- La date de l'ordonnance
- La date & l'heure du prélèvement de l'échantillon
- Le type d'échantillon et l'origine du prélèvement si applicable
- **Pour la banque de sang**, nom complet et signature de la personne qui a prélevé l'échantillon

##### Exemples de ce qui est acceptable et non acceptable :

**Pour les cliniques internes :** (avec service de garde pour les résultats critiques)

Non acceptable: Dr J. Smith ou Dr Jean Smith, Clinique Néphrologie  
Acceptable: Dr Jean Smith, licence #12345, HRV Clinique Néphrologie, numéro de la pièce

**Pour les cliniques externes:** (sans service de garde)

Non acceptable: Dr Jane Doe, Clinique Metro  
Acceptable: Dr Jane Doe, licence #23456, Clinique Metro, numéro de la pièce et numéro de téléphone pour les rapports critiques



## **2. Requêtes informatisées (e req)**

- Nom, prénom et numéro de RAMQ ou numéro de dossier CUSM. Pour les patients n'ayant pas de RAMQ, date de naissance
- Nom, prénom, adresse et numéro de permis d'exercice du Collège des médecins du Québec du médecin prescripteur
- Le type d'échantillon et, le cas échéant, le site anatomique d'origine
- Nom de l'analyse demandée
- Renseignements cliniques lorsque nécessaire
- Date et heure du prélèvement
- Code du phlébotomiste ou technologiste

Le personnel assigné à la réception des spécimens des laboratoires du CUSM doit vérifier chaque échantillon clinique reçu.

## **3. Identification du spécimen : Informations obligatoires**

**L'information doit être complète, lisible et identique : requête vs spécimen.**

- Nom et prénom du patient
- Numéro de RAMQ et/ou numéro de dossier CUSM
- Pour la médecine transfusionnelle (banque de sang), initiales de la personne qui a prélevé l'échantillon

## **4. Tube/Contenant**

- Tubes ou milieux de transport adéquats, non expirés et étanches

## **5. Transport et conservation du spécimen**

- Respect des règlements sur le transport des matières dangereuses
- Respect du délai et des conditions de transport
- Utilisation du bon préservatif si applicable

## **6. Qualité et intégrité du spécimen**

- Respect des conditions de prélèvements
- Etiquetage adéquat
- Spécimen non hémolysé lorsqu'applicable
- Volume adéquat pour effectuer les analyses

### **Urines 24 heures**

- Date et heure du début de la collecte
- Date et heure de la fin de la collecte
- Nombre total d'heures de la collecte
- Temps de la collecte doit être conforme
- Nom de l'agent de conservation

**7. Rejet d'un spécimen (sauf spécimens non renouvelables ou irremplaçables\*\*\*)**

- Informez l'étage ou l'expéditeur par appel téléphonique et documentez l'appel (nom complet de la personne contactée) dans le SIL
- Documentez la réception de l'échantillon dans le SIL
- Écrivez le code de non-conformité dans le SIL
- Finalisez le rapport dans le SIL avec le message approprié
- Complétez une déclaration d'accident/incident (AH-223) et l'envoyez au responsable qualité du laboratoire concerné

\*\*\* **Un spécimen est considéré non renouvelable ou irremplaçable** lorsqu'il est obtenu par des techniques invasives ou lorsqu'il ne peut être repris dans les mêmes conditions optimales. **La liste des spécimens non renouvelables ou irremplaçables est ajoutée en annexe.** Elle présente l'ensemble des spécimens non renouvelables de biologie médicale. Tous les efforts seront déployés par chacun des départements et services du laboratoire, selon leurs politiques spécifiques définies, pour contacter les médecins prescripteurs afin de permettre l'analyse de ces spécimens en toute sécurité.

**8. Acceptation conditionnelle d'un spécimen**

- Informez le secteur responsable et demandez qu'un représentant clinique vienne corriger l'erreur au laboratoire (réception des échantillons)
- Demandez que la personne qui fait la correction signe la demande
- Acceptez l'échantillon et écrivez le code de non-conformité dans le SIL
- Inscrivez dans le SIL le nom complet de la personne qui a fait la correction

**VI. Formulaires pertinents**

Rapport d'accident/incident (AH-223)

Le tableau de commentaires du SIL pour documenter la non-conformité.

**VII. Considérations spéciales :**

Pour les spécimens non renouvelables ou irremplaçables voir annexe 1

	Nom	Signature	Date AAAA-MM-JJ
<b>Préparé par:</b>	K. Desai/ Dr. David Blank		2007-05-20
<b>Révisée par:</b>	Dr Anne-Marie Bourgault Mme Carmen Pavan		2015-10-25
<b>Approuvée par:</b>	Comité de direction des laboratoires		2015-10-30
<b>Approuvée par:</b>	Direction des services professionnels CMDP-Comité Exécutif Central	Dr Ewa Sidorowicz Dr Olivier Court	2015-11-04 2015-12-07

**RAPPORT HISTORIQUE DU DOCUMENT**

Version	Description of revision	Signature	Archived by (yyyy-mm-dd)
<b>01</b>	Nouvelle politique	Dr David Blank	2016 02 03 par C.Pavan
<b>02</b>	Révision majeure Section V. Information détaillée sur l'identification du spécimen, tube et contenant, transport et conservation, qualité et intégrité du spécimen. Ajout d'une annexe avec la liste détaillée des spécimens dit non renouvelables ou irremplaçables	Dr Anne-Marie Bourgault	

Annexe 1 :

**EXCEPTIONS – SPECIMENS NON RENOUELABLES / IRREMPLAÇABLES**

**En cas de non-conformité, tout sera mis en œuvre pour éviter de refuser un spécimen prélevé de manière invasive ou dans un contexte critique.** Vous serez alors contacté afin de compléter les informations manquantes. Ultiment, le spécimen pourrait être refusé et un rapport d'accident / incident, AH-223 produit.

**BIOCHIMIE**

Gaz artériel

Calculs rénaux

Liquides biologiques obtenus par ponction :

- LCR
- Liquide pleural
- Liquide péritonéal (ascite)
- Liquide péricardique
- Liquide articulaire

**HEMATOLOGIE**

Sang de cordon

Moelle osseuse

Liquides biologiques obtenus par ponction :

- LCR
- Liquide pleural
- Liquide péritonéal (ascite)
- Liquide péricardique
- Liquide articulaire

Fluorimétrie

- Sang périphérique pré-traitement

**SERVICES TRANSFUSIONNELLES**

Banque de sang

- Spécimens reçus dans le cadre de l'investigation d'une réaction transfusionnelle

HLA

- Spécimens pour crossmatch final
- Sang périphérique pré-transplantation
- Sang périphérique post transplantation
- Sang périphérique d'un donneur cadavérique
- Sang périphérique d'un donneur ou d'un receveur âgé de < 3 ans
- Sang périphérique de donneurs internationaux
- Sang périphérique des banques nationales et internationales

### **MICROBIOLOGIE**

Liquides biologiques obtenus par ponction :

- LCR
- Liquide pleural
- Liquide péritonéal (ascite)
- Liquide péricardique
- Liquide articulaire
- Liquide intraoculaire

Hémocultures (aérobie et anaérobie)

Hémocultures pour mycobactéries

Hémocultures pour mycoses

Moelle osseuse

Spécimens prélevés par endoscopie (cystoscopie, lavage bronchique, lavage broncho-alvéolaire, endoscopie digestive)

Urine obtenue par cathétérisme vésical ou ponction suspubienne

Biopsie tissulaire

Spécimens opératoires

Ponction ou drainage d'abcès profond

Ponction de sinus

Tympanocentèse

Prélèvements d'œil : grattage de cornée

Cathéters vasculaires (Picc Line, Perm-Cath, canule artérielle, Port-o-cath)

Matériel synthétique (prothèse, greffon vasculaire, drain ventriculopéritoneéal, drain ventriculojugulaire)

### **PATHOLOGIE**

Spécimens pour cytologie non gynécologiques

Biopsies, pièces anatomiques et chirurgicales

Spécimens prélevés par endoscopie (cystoscopie, bronchoscopie, LBA, endoscopie digestive)

Liquide amniotique

### **AUTRES**

Échantillons post-mortem